

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Conseil Départemental des Vosges
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	S24012
Date de mise en ligne :	Le dimanche 14 avril 2024 à 13:40:01
Date de clôture :	Le jeudi 16 mai 2024 à 16:00:00
Titre :	Numérisation et océrisation de documents d'archives conservés aux Archives départementales
Descriptif :	Accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. L'accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique. Le montant total des prestations pour la durée totale de l'accord-cadre est défini comme suit : Minimum HT : 40 000,00 € Maximum HT : 200 000,00 €

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

Questions / Réponses

[03/05/2024 à 16:47:59] Bonjour,
Veuillez trouver ci-après des questions.

Il est demandé dans le CCTP de faire de l'océrisation (le cas échéant).

Quelle proportion des documents sera à océriser ?

Pouvez-vous confirmer qu'il n'y aura pas du tout de demandes d'OCR et d'alto sur des documents manuscrits (hypothèques).?

Pouvez-vous confirmer qu'il y aura des formats alto, ou pas, sur des documents manuscrits (hypothèques) ?

D'une façon générale, dans le projet, les documents à scanner sont-ils principalement manuscrits, tapuscrits ou imprimés ?

Les documents à océriser sont-ils bien uniquement imprimés ?

Il est demandé un taux d'erreur de 1,5% maximum pour l'OCR.

S'agit-il bien d'OCR brut sur les documents imprimés ?

Les taux bruts sont largement liés à la qualité des originaux. Pour garantir une qualité de 98.5%, il faut éventuellement procéder à de la correction manuelle mot par mot. Pouvez-vous préciser vos demandes sur ces points.

Comment le pouvoir adjudicateur vérifiera-t-il la qualité de plus de 98.5% ?

Pouvez-vous préciser si vous vous référez en fait à un taux de confiance, et non pas de qualité, taux de confiance calculé automatiquement par le logiciel d'OCR utilisé.

Bien cordialement,

[06/05/2024 13:23:06] Bonjour,

Le marché étant envisagé pour une période de 4 années, les Archives départementales des Vosges n'ont qu'une estimation du budget alloué, nous ne connaissons pas encore si nous aurons recours à une prestation d'océrisation.

Comme annoncé dans le CCTP, la majorité du marché consistera en la numérisation de registres des fonds de l'Enregistrements et des Hypothèques (documents manuscrits).

Le cas échéant, en cas de prestation d'océrisation, il ne s'agira pas d'HTR sur des documents manuscrits ; s'il y a océrisation, elle portera sur des documents imprimés, tels que des titres de presse locale (à l'instar de ce qui est disponible sur LimediaKiosque, par exemple).

Concernant la qualité de la reconnaissance du texte, nous nous basons sur les préconisations du référentiel de la BNF (https://www.bnf.fr/sites/default/files/2018-11/referentiels_num_ocr.pdf) : « Cette qualité de reconnaissance OCR est mesurée à l'aide d'un taux de confiance, et non d'un taux effectif. En effet, pour connaître le taux de qualité effectif pour un document océrisé, il faudrait avoir connaissance de sa vérité terrain (le texte exact du document) afin de la comparer avec le texte produit par le logiciel OCR, ce qui est bien sûr impossible dans le cadre d'une numérisation de masse. Ce taux de confiance est fourni par les logiciels d'OCR, pour chaque mot traité par le logiciel. »

De plus, comme indiqué dans le point 2.5 du CCTP, si la qualité des originaux n'est pas satisfaisante le taux d'erreur pourra être revu lors des tests sur échantillon.

Cordialement.

Questions / Réponses

[03/05/2024 à 14:20:33] Bonjour,
Pouvez-vous fournir quelques exemples de pages de documents à océriser ?
Merci par avance,
Bien cordialement,

[03/05/2024 15:27:52] Bonjour,

Nous ne pouvons vous fournir d'exemples de pages de documents à océriser, puisqu'ils n'ont pas fait l'objet de numérisation.

La prestation d'océrisation devrait porter sur des titres de presse locale. L'océrisation sera à effectuer après la numérisation de ces documents.

Cordialement

[03/05/2024 à 11:50:53] Bonjour,
Quand vous énoncez un format supérieur au A0, jusqu'à quelles dimensions les documents peuvent-ils aller ? (2A0, 4A0, plan en drap de lit, ...).
D'avance merci
Cordialement

[03/05/2024 12:14:14] Bonjour,

Comme indiqué dans le point « 1.3 – Caractéristiques des documents faisant l'objet de la prestation », les documents grands formats sont limités au triple A0.

Cordialement

[29/04/2024 à 14:24:23] Bonjour.
En rapport avec l'Article 2.2 du RC : est-ce qu'un sous-traitant peut être dans plusieurs offres ?
Est-ce qu'une entreprise peut répondre en tant que sous-traitant et en tant que candidat individuel ?
Bien cordialement,

[03/05/2024 15:42:45] Bonjour,

Il n'y a pas interdiction ou limitation à ce qu'un sous-traitant soit présent dans plusieurs offres. Ni aucune interdiction à répondre à la fois en tant que candidat individuel et être sous-traitant pour un autre candidat.

Cordialement

Questions / Réponses

[26/04/2024 à 15:03:20] Bonjour,

En raison des congés et des ponts du mois de mai, serait-il envisageable d'obtenir un délais supplémentaires de quelques jours pour le dépôt de réponses à votre dossier de consultation ?

Merci par avance.

Cordialement

[29/04/2024 11:46:11] Bonjour,

Les délais pour les étapes suivantes de la passation du marché étant contraints, il n'est pas possible de repousser la date limite de remise des offres.

Cordialement

[25/04/2024 à 17:00:00] Bonjour,

Pouvez-vous nous préciser vos attentes quant au point ci-dessous mentionné dans le cadre de réponse technique.

« Les candidats devront annexer des copies de pages de registres (répertoires de l'enregistrement et des hypothèques) numérisés lors de précédentes opérations »

Merci par avance

Cordialement

[29/04/2024 11:54:22] Bonjour,

Nous souhaitons que les candidats annexent des fichiers numériques (au format jpg) issus d'opérations de numérisation similaires effectuées pour d'autres Archives départementales.

Aussi vous devrez annexer des fichiers de numérisation de registres de fonds de l'enregistrement (ex. tables de successions et absences, répertoires) ET des hypothèques (ex. tables alphabétiques, transcriptions des actes).

L'échantillon devra avoir des caractéristiques similaires aux préconisations techniques définies dans le point 2.3 du CCTP.

Cordialement

[15/04/2024 à 10:28:26] Bonjour,

Serait-il possible d'organiser une visite afin de voir un échantillon des documents qui seront à numériser ?

Cordialement,

Questions / Réponses

[15/04/2024 13:42:28] Bonjour,

Non, aucune visite n'est prévue.

Le marché consiste principalement à numériser les répertoires généraux de l'Enregistrement et les répertoires des formalités des Hypothèques. Les états de conservation sont variés et les documents n'ont pas fait l'objet de restauration : il s'agit généralement de feuilles abîmées (déchirures, lacunes, bords friables, pages froissées et/ou cornées, etc.)

Cet ensemble représentera environ 2000 registres.

En fonction du budget qui sera alloué annuellement pour les prestations de numérisation, d'autres type de documents pourront être envisagés, d'où un BPU détaillé.

Cordialement.